



COMPTE RENDU DE LA 13^{ème} RENCONTRE DES ABBES D'IDIOFA EN FRANCE

MAISON D'ACCUEIL DES OBLATS DE MARIE IMMACULEE

25 RUE COMMANDANT DUHAIL FONTENAY-SOUS-BOIS/Ile-de-France

Lundi, le 21 avril 2014.



Comme chaque année, les abbés du diocèse d'Idiofa en France se sont retrouvés le lundi de Pâques, cette fois à Paris chez les Pères Oblats de Marie-Immaculée, 25, rue du Comandant Duhail à Fontenay-sous-Bois (Paris).

Après l'accueil des nouveaux venus présents et absents, des félicitations ont été adressées à l'abbé Adélard Kaseshi, nouveau docteur en Sciences Sociales économiques. Ensuite le tour de table a fixé l'ordre du jour : 1/ Révision des Statuts de la SOPRIF (Solidarité des prêtres d'Idiofa en France) et Rédaction de son Règlement d'ordre Intérieur (ROI). 2/ Au sujet du décret relatif aux taxes et impôts diocésains. 3/ Quelques propositions

1/ STATUTS ET ROI DE LA SOPRIF

1.1. LES STATUTS



Au sujet de l'esprit général de la SOPRIF : **Pourquoi cette solidarité?** SOPRIF cherchera à Revaloriser les liens affectifs des membres (fraternité des prêtres d'un même presbyterium, sans négliger le soutien moral, le soutien matériel : décès d'un des membres de famille, d'un confrère prêtre...), à créer des liens entre eux. Sur ce point, SOPRIF veut vivre les propos de notre évêque, Mgr José MOKO, contenus dans sa lettre adressée aux prêtres de la diaspora le 06/09/2010 : « *Garder les liens avec le diocèse : soigner les rencontres entre vous, participer à des rencontres entre prêtres originaires du diocèse, là où elles existent. L'avenir du diocèse, comme corps des prêtres donnés au Christ pour sa mission à Idiofa, en dépend. J'attends d'ailleurs de ce genre de rencontres et de ce type de réflexions une dynamique qui ne peut qu'être énergisante pour nous tous* ». La SOPRIF essaiera de rendre possible une entraide entre les prêtres d'Idiofa membres effectifs à la SOPRIF. Elle étudiera dans quelle mesure venir en aide au diocèse (partout où se trouvent les besoins) sur base d'un projet et d'une demande précise, en ciblant les domaines d'intervention et en interrogeant les possibilités de membres. Ce qui signifie que l'aide de la SOPRIF au diocèse dépendra de ses moyens concrets, de ses cotisations.

a) Au sujet de la nature de la Soprif : **peut-on en faire une association ou rester au niveau d'une solidarité ?**

Résolution retenue après débat de rester sur l'idée **d'une Solidarité**, vu les difficultés de remplir les conditions juridiques d'une Association loi 1901. Ouverture à long terme : réfléchir progressivement sur la possibilité de créer une Association.

b) Au sujet des membres : **peut-on élargir les membres de la SOPRIF en intégrant des prêtres religieux, religieux-religieuses et les laïcs présents en France ?** Réponse : **Non, pour garder l'idée restreinte des prêtres diocésains d'Idiofa.**

c) Au sujet des Statuts de la SOPRIF :

3 objectifs retenus : d'abord créer des liens entre les prêtres d'Idiofa en France, en mission d'Etudes et/ou de passage, en mission de Service. Puis Rendre possible une entraide entre les membres effectifs. Enfin Apporter une aide au diocèse dans la mesure du possible.

1.2. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

a) Au sujet du règlement d'ordre intérieur (ROI) : **A-t-on un Règlement d'Ordre Intérieur ?**

Réponse : Non, jusque là. Un petit groupe de trois personnes a été mis sur pied pour retravailler les Statuts de la SOPRIF et de proposer un Règlement d'Ordre Intérieur (avec un petit guide d'appoint pour les confrères qui arrivent en fidei donum pour la première fois en France).

b) Au sujet du décret relatif aux taxes et impôts diocésains, quelle est notre réaction ?

Quelle est notre réponse ? Les avis sont favorables à contribuer au moyen de la solidarité (SOPRIF) pour la reconstitution du capital économique du diocèse. Cependant une lettre présentant les noms de participants et exprimant leurs vœux accompagnera



cette contribution. Montant à verser : 150 € par membre. Souhait : Verser le montant global perçu des confrères d'Idiofa en France ayant payé chacun sa contribution en même temps que ceux d'autres pays européens ou américains.

c)

1.3. QUELQUES PROPOSITIONS :

- inviter nos confrères diocésains laïcs d'Idiofa à une des réunions de la SOPRIF, afin de réfléchir sur notre collaboration avec eux sur des questions urgentes et/ou épineuses.
- inviter Monseigneur José Moko à notre réunion lors de son prochain séjour en Europe (France).
- Pour la Maison diocésaine d'Idiofa Saint-Christophe – Kinshasa-Funa, au lieu de repeindre tous les ans ces vieux bâtiments, le Conseil diocésain des Affaires Economiques (CAE) pourrait étudier la possibilité de construire un nouveau beau bâtiment plus adéquat et confortable. Puis on verrait d'où proviendraient les fonds à ce projet.

En guise de réponse au Recteur de la Funa qui a demandé une aide financière pour rénover les bâtiments, au nom de la SOPRIF, le président lui rappellera que certains confrères ont fait un geste substantiel pour la réfection de ce lieu dont ils ont reçu d'ailleurs ses remerciements. Le Président présentera aussi des excuses d'autres membres qui ont des difficultés à répondre positivement à sa demande, confrontés à d'autres problèmes et occupés qu'ils sont à chercher comment résoudre d'abord le problème de la taxe diocésaine, et en même temps l'encourager à poursuivre la restauration, avec l'aide des contributions individuelles.

